

A propos de la fermeture de Stella et de ses conséquences

Quand le gouvernement répond au député communiste Kalinsky

Un tissu de contrevérités



Tous les problèmes sont réglés ou presque; il n'y a aucune raison sérieuse de s'inquiéter; le parlementaire manque certainement d'informations : c'est grosso-modo résumée la réponse faite par le ministère de l'Intérieur (départements et territoires d'outre-mer) au

député communiste du Val-de-Marne, Maxime Kalinsky, à propos des graves problèmes posés par la fermeture de l'usine de Stella.(1)

Nous reproduisons ci-après la réponse intégrale du gouvernement au député communiste.

Réponse.— L'attention de M. Kalinsky est appelée sur le fait que la restructuration industrielle de l'économie sucrière de la Réunion qui s'est opérée ces dix dernières années ne s'est nullement accompagnée d'une régression de la production. En effet, celle-ci est passée de 244.429 tonnes en 1966 à 219.950 tonnes en 1976 et d'une moyenne de 220.000 tonnes au début des années 1960 et une moyenne de 212.000 tonnes ces trois dernières campagnes. La fermeture des usines de Caserne et Pierrefonds a été le fait d'une concentration industrielle sur l'usine du Gol à Saint-Louis dont la réussite doit être notée puisqu'elle a permis l'accroissement de productivité qui est une des conditions principales du maintien et du développement de l'économie sucrière dans cette région. Les fermetures d'usine ont toujours été accompagnées, et c'est le cas de l'usine Stella, du maintien des balances qui permet aux planteurs les livraisons de cannes comme auparavant, le transport de celles-ci à l'usine étant de la responsabilité des fabricants. Certes ces fermetures d'usine ne vont pas sans poser des problèmes en particulier au niveau des emplois d'ouvriers ainsi menacés. Dans le cas de l'usine Stella et bien que la décision la concernant soit encore toute récente, environ une cinquantaine d'emplois sont d'ores et déjà maintenus, les études de reclassement se poursuivent pour la sauvegarde des soixante-dix autres. La restructuration industrielle de l'économie sucrière de la Réunion n'est pas terminée et il importe qu'elle soit poursuivie afin d'accéder au niveau de compétitivité compatible avec les exigences du marché national communautaire. Des études importantes ont été réalisées et se poursuivent afin d'en définir le cadre et d'en permettre la réalisation dans les meilleures conditions en ce qui concerne notamment le maintien de l'emploi dans les petites régions concernées. En ce qui concerne le prix de la canne, d'importantes décisions viennent d'être prises à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle campagne, qui conduisent à une augmentation sensible du revenu des planteurs. En particulier la notion de partage de la recette du sucre est abandonnée au profit de celle de la fixation d'un prix de la matière première, analogue aux principes suivis par la Communauté en matière de betterave. Enfin, il est un fait que la sécheresse qui a sévi dans une partie de la zone ouest de l'île, entre la rivière des Galets et la rivière Saint-Etienne, aura des effets sur la récolte dans cette région. En fonction de l'importance des dégâts constatés, une indemnisation serait possible au titre des calamités publiques ou en application des dispositions particulières dans les DOM en ce qui concerne les calamités agricoles. Par ailleurs, les dispositions du code rural en matière de prêts bonifiés au titre des calamités agricoles pourraient éventuellement être appliquées.

Chacun pourra alors se faire une idée du sérieux qui a présidé à la rédaction de cette réponse.

Cette réponse ministérielle fait suite à une question écrite posée par Maxime Kalinsky le 18 mai dernier et dont nous avons, à l'époque, rendu compte. Dans sa question Maxime Kalinsky s'inquiétait des graves conséquences découlant de la fermeture de Stella : pour le personnel, pour les planteurs, pour la production elle-même etc. Etait également posé le problème de la sécheresse.

A en croire donc, le secrétariat pour les départements d'outre-mer, « la structuration de l'économie sucrière qui s'est opérée ces dix dernières années (à la Réunion) ne s'est nullement accompagnée d'une régression de la production »

« En effet, ajoute-t-il celle-ci est passée de 224.429 tonnes en 1966 à 249.950 tonnes en 1976 et, d'une moyenne de 220.000 tonnes en début des années 1969 à une moyenne de 242.000 tonnes ces trois dernières années »

L'examen de l'évolution de la production durant ces vingt dernières années montre toute la mauvaise foi contenue dans cette réponse.

D'abord en ce qui concerne la non-régression de la production à la suite des fermetures d'usine.

Nous renverrons d'abord le secrétariat d'Etat aux déclarations d'un Jean-Paul Virapoullé, bien placé pour apprécier la chose, puisque dans sa propre commune l'usine de Ravine Creuse a fermé ses portes alors qu'il était maire et qu'auparavant, celle de Rivière du Mât en avait fait autant. « Stella fermant, disait Jean-Paul Virapoullé dans une interview publiée par le « Journal de l'île de la Réunion », c'est la canne qui va régresser encore plus dans cette région de Saint-Leu, car il est prouvé que lorsque l'usi-

1946 :	68 002 tonnes de sucre
1947 :	88 990 tonnes de sucre
1948 :	77 721 tonnes de sucre
1949 :	107 624 tonnes de sucre
1950 :	105 692 tonnes de sucre
1951 :	129 748 tonnes de sucre
1952 :	157 793 tonnes de sucre
1953 :	171 385 tonnes de sucre
1954 :	175 769 tonnes de sucre
1955 :	176 900 tonnes de sucre
1956 :	193 310 tonnes de sucre
1957 :	208 374 tonnes de sucre
1958 :	164 734 tonnes de sucre
1959 :	200 326 tonnes de sucre
1960 :	217 778 tonnes de sucre
1961 :	262 481 tonnes de sucre
1962 :	181 209 tonnes de sucre
1963 :	224 233 tonnes de sucre
1964 :	200 644 tonnes de sucre
1965 :	247 805 tonnes de sucre
1966 :	224 429 tonnes de sucre
1967 :	229 855 tonnes de sucre
1968 :	252 737 tonnes de sucre
1969 :	259 890 tonnes de sucre
1970 :	210 628 tonnes de sucre
1971 :	186 180 tonnes de sucre
1972 :	232 184 tonnes de sucre
1973 :	239 701 tonnes de sucre
1974 :	227 659 tonnes de sucre
1975 :	225 594 tonnes de sucre
1976 :	249 950 tonnes de sucre
1977 :	247 500 tonnes de sucre

ne s'en va, la canne s'en va avec »

C'est là en effet un fait établi.

Pour prendre l'exemple de la concentration de Casernes et de Pierrefonds sur le GOL, le fait est que la production dans toute cette région a chuté à la suite de la fermeture de Casernes et Pierrefonds. Toute l'opinion se souvient de l'insuffisance de l'approvisionnement du GOL, après la concentration; insuffisance qui avait abouti à l'annonce de la vente de l'usine.

La production de toute cette région n'a retrouvé son niveau d'avant la concentration que ces deux dernières années, ce qui est du, pour l'essentiel, à l'inauguration du Bras de la Plaine.

L'exemple de la région de l'ouest avec la fermeture de Vue-Belle à l'époque est tout aussi significatif. Avant la fermeture de Vue-Belle, le total des cannes brassées par Savanna, Vue-Belle et Stella s'élevait à 258.000 tonnes en 1966, 284.000 tonnes en 1967, 252.000 tonnes en 1968, 315.000 tonnes en 1969. Par la suite, ce tonnage a été de 222.000 tonnes en 1974, 194.000 en 1975, 218.000 en 1976, et 198.000 en 1977. C'est à dire qu'après la fermeture de Vue-Belle jamais la production de cannes dans la région n'a égalé ce qu'elle était avant.

(soit 247.494 tonnes de sucre) qui sert de référence, c'est cette moyenne qui a servi de référence pour la détermination de notre quota de sucre (et pour cause, puisque ce sont les campagnes sucrières qui marquent notre intégration au Marché Commun); c'est encore cette moyenne qui sert de référence dans le plan dit de modernisation de l'économie sucrière, etc...

Mais pour les besoins de sa « démonstration » le secrétariat aux départements et territoires d'outre-mer a préféré aller faire la moyenne « en début des années 1960 » et prendre comme référence la campagne sucrière 1966 (à tout hasard on pourrait leur indiquer qu'il y avait une production sucrière au siècle dernier : la comparaison serait encore plus édifiante. De tous les points de vue).

Quant à la situation des travailleurs de l'usine de Stella, la réponse du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ne manque pas de cynisme. Il n'y a pas d'autres mots pour le dire.

« Dans le cas de l'usine de Stella, et bien que la décision la concernant soit encore toute récente environ une cinquantaine d'emplois sont d'ores et déjà maintenus, les études de reclassement se poursuivent pour la sauvegarde des soixante-dix autres ».

Une « cinquantaine d'emplois maintenus » ! et soixante-dix autres en cours !

C'est littéralement se moquer de ces travailleurs de l'usine de Stella.

Il n'y a pas une quinzaine de jours, lors de la rencontre entre une délégation des travailleurs de Stella et le préfet, il était reconnu que même pas une dizaine de travailleurs avaient alors été reclassés !

Tout cela, en définitive, se passe de commentaire.

LOTO

Vous pouvez faire valider vos bulletins tous les jours.

N'attendez plus le vendredi

Bonne Chance